



Dette de plus de 15 ans- saisie sur allocation chômage

Par **marinadu68**, le **16/03/2016** à **17:05**

Bonjour, J'ai une dette qui date de plus de 15 ans (loyers impayés dans le département de Marseille. Je suis revenue sur Mulhouse et j'ai commencé à travailler . Au bout d'un an j'ai eu une saisie sur salaire. Actuellement je suis au chômage (depuis 1 an) et je viens de recevoir un courrier d'un huissier m'informant de ma saisie sur l'allocation chômage.rnEst ce normal ?rnMerci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **16/03/2016** à **17:27**

Bonjour,rnSi un huissier peut faire une saisie c'est que votre créancier a obtenu un jugement valant titre exécutoire, vous condamnant à payer à moins qu'il ne bluffe.rnSinon les indemnités de chômage sont saisissables dans les mêmes conditions que les revenus.rnSalutations